

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 15

Nombres de Conseillers  
Municipaux présents : 11

Date de convocation :  
22/10/21

République Française

## Commune de Montferrand

Procès-verbal de réunion

Séance du 27 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le Vingt-sept du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, MARSAC Alain, PEREZ Fernand, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe.

Excusés : Mme BILLIATO Lucie, Mrs GILIS Frédéric, PEREZ Fernand, ROGER Robert

Secrétaire de séance : Mr Régis QUINTA

**Point 1** : Intervention de M. Demolombe, architecte – présentation de son projet « la flèche d'Occitanie » - Echanges

**Point 2** : demandes de subventions pour aménagements sécuritaires aux abords de l'école - les travaux de sécurisation aux abords de l'école, le long de la RD 218, ont fait l'objet d'une étude de l'Agence Technique Départementale (ATD) pour un montant de 42.000 € H.T. Des subventions peuvent être sollicitées à hauteur de 30% auprès du Conseil Départemental de l'Aude et de l'Etat au titre de la DETR (dotation équipement territoires ruraux). Accepté à l'unanimité.

**Point 3** : travaux de voirie – intervention de l'entreprise Cazal vers le 15/11 dans le cadre du marché groupé de la CCCLA. Les programmes « voirie exceptionnelle » et « 2020é n'étant pas bouclés, ces crédits seront utilisés pour le chemin Blanc et le chemin d'En Cabanel. Un devis sera demandé pour la traverse du Récantou d'Enjanrous. Sur l'exercice 2022, restera à terminer les chemins du Barquier, de la Fourcade, de Villestang, de Mayence à Cousse. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 4** : départ locataire maison du carillonneur, reprise des équipements – Départ de Mme Salvy qui propose la reprise des équipements qu'elle a installés. Décision de ne conserver que la parabole, les éléments de cuisine et le dressing pour 580 €. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 5** : modifications statutaires CCCLA - afin de confier la gestion de la Maison France Services sur le territoire de CASTELNAUDARY au CIAS Castelnaudary Lauragais Audois, suite à l'intégration de la compétence Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP) exercée par la CCCLA, le Conseil approuve la modification n° 9 des statuts

**Point 6** : Budget clôture du lotissement du Barri Pitchou, suppression du compte TVA - Mr le Maire propose le vote du budget de clôture, dans les conditions suivantes : Fonctionnement : D6522 : 71 752 € / R7785 : 60512 € - R002 : 11240 € - Investissement : D1068 : 60 512 € / R001 : 60 512 € - Il demande l'autorisation de clôturer le compte TVA ouvert à la Direction Générale des Services Fiscaux. Adopté à l'unanimité.

**Point 7** : décision modificative budget principal - Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes : Recettes de fonctionnement : C/70311 - Concessions cimetièrre : + 300,00 € - C7067 – redevances et droits services périsco. : + 12.000,00 € - C/7381 – Taxe additionnelle droits mutations : + 3.700,00 € - C/752 – Revenus des Immeubles : + 2.000,00 € - C/7551 – Excédent des budgets annexes : + 1,00 € - C/7713 - Libéralités reçues : + 2.200,00 € - C/775 – produits cessions immobilisations : + 3.500,00 € - C/7788 – produits exceptionnels divers : + 800,00 € - TOTAL : 24.501,00 €

Dépenses de fonctionnement : C/6156 – maintenance : + 4.000,00 € - C/63512 – taxes foncières : + 501,00 € - C/6413 – personnel non titulaire : +10.000,00 € - C/6451 – cotisation Urssaf : +10.000,00 € - TOTAL : 24.501,00 €. Adopté à l'unanimité.

**Point 8** : location bâtiment municipal – après discussion, la partie précédemment louée est réservée aux services municipaux. La partie actuellement réservée aux services municipaux sera louée. Une demande a été formulée et sera finalisée dans les prochaines semaines après mises aux normes électriques des deux parties. Pour : 9 voix – Contre : 1 voix – Abstention : 1 voix.

**Point 9** : désignation de deux délégués aux associations – Mr Régis QUINTA et Mme Christelle BELLEGO sont désignés. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 10** : projet stand de tir – une demande pour un projet de stand de tir avait été reçue. Le propriétaire de la parcelle n'étant pas vendeur, il n'est pas donné suite. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 11** : Journée « Mon Canal Propre » : journée de nettoyage le 27 novembre en partenariat avec les communes de Labastide d'Anjou et Mas Saintes Puelles. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 12** : subvention Entente Naurouze Labastide – Suite aux difficultés de cette association liées à la Covid, une enveloppe de 500 € est attribuée pour revenir à la subvention initiale.

**Point 13** : questions diverses

- ✓ Bulletin municipal : la commission se réunira prochainement pour travailler sur le prochain bulletin municipal de décembre.
- ✓ Cérémonie du 11 novembre : organisée par la Mairie à 11h avec apéritif. Associer les enfants de l'école par le biais de l'APE.
- ✓ Domaine de Camboyer : un compromis de vente a été signé. L'opération suit son cours.
- ✓ Minoterie de Naurouze : contact avec un potentiel acquéreur.
- ✓ Ferme de Lafourcade : également à la vente.
- ✓ PAV : l'entreprise S2GP devrait intervenir prochainement.
- ✓ Rambarde salle des fêtes : devrait être installée avant la fin de l'année.
- ✓ Eclairage public : les travaux devraient débuter en décembre.
- ✓ Lycée Andréossy : possibilité de faire intervenir les élèves sur des chantiers de maçonnerie, de ferronnerie, ... à des coûts attractifs.
- ✓ Employé communal : vient d'avoir sa deuxième petite fille. Congés annuels d'ici le 31 décembre. Congés paternité après le 1<sup>er</sup> janvier.
- ✓ Pont de l'Ecluse : percuté par un véhicule, pierres descellées.
- ✓ Parcelle En Bonis : aucun de retour, ni de la SAFER, ni du notaire, ni de la propriétaire.
- ✓ Terres agricoles famille BIAU : pas de transaction, le fermage a été renouvelé pour un an.

La séance est levée à zéro heure quinze.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

